



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

Direction du Cabinet, de la Sécurité
Intérieure
et de la Protection Civile
Bureau de la Sécurité Intérieure
et de la Sécurité Routière

A R R Ê T É

**n° 2013-PREF/DCSIPC/BSISR-0491 du 12 septembre 2013
modifiant l'arrêté n° 2011-PREF-DCSIPC/BSISR-778 du 21 octobre 2011
portant renouvellement des membres
de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection**

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L223-1 à L223-9 et L251-1 à L255-1,

VU le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996, modifié relatif à la vidéoprotection pris pour l'application des titres II(chapitre III) et V du livre II du code de la Sécurité Intérieure,

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-PREF-DCSIPC/BSISR-778 du 21 octobre 2011 portant renouvellement des membres de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection,

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-PREF-MC-076 du 02 septembre 2013 portant délégation de signature à M.Gérard PEHAUT, sous-préfet, Directeur de Cabinet,

VU l'ordonnance 256/2013 du 09 août 2013 de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris,

SUR proposition du Sous-préfet, Directeur du Cabinet,

A R R Ê T E

ARTICLE 1: L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2011-PREF-DCSIPC/BSISR-778 du 21 octobre 2011 portant renouvellement des membres de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection est modifié comme suit:

PRESIDENT

Titulaire: Madame Muriel DURAND,

Première vice-présidente au tribunal de grande instance d'Evry

Suppléant: Madame Cécile COMMEAU, juge au tribunal de grande instance d'Evry

ARTICLE 2: Toutes les autres dispositions de l'arrêté demeurent inchangées.

ARTICLE 3: Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

**Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet**


Gérard PEHAUT